



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Nouveaux
Horaires!**

A compter du **Lundi 3 JUILLET 2023** et jusqu'au **Jeudi 31 AOUT 2023**, le District de Football des P.O sera ouvert au public du **Lundi au Vendredi de 9h à 16h**.



**Du 10/07/23
au 06/08/23
inclus**

**FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT
DU LUNDI 10/07/23 JUSQU'AU 06/08/23 INCLUS**

**OFFICIEL 66 N°45-I DU 30/06/23
SAISON 2022/2023**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2022/2023**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>



**L'OFFICIEL 66 N°45-I DU 30/06/23 SAISON
2022/2023**

STAGE FOOT JEUNES

17 AU 21 JUILLET 2023

MAILLOT OFFERT ET REPAS COMPRIS
1 SEMAINE DE STAGE 100% FOOT
DIPLÔME DE FIN DE STAGE
NAVETTE ALLER/RETOUR

120€

INSCRIPTION AU STADE OU SITE
INTERNET FCAA

EN PARTENARIAT AVEC

Roady **Rapid**
CENTRE AUTO Pare-Brise

SPORT 2000

**FILLES & GARCONS
DE 6 À 14 ANS**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 28/06/23

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER (excusé)

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART (excusée)

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

AS PRADES : du 23/06/23, invitation à l'AG du club du 07/07/23 à 19h00 (siege). Pris note.

ENTENTES SENIORS

▪ Vu dans FOOT2000 la demande d'entente en catégorie SENIORS formulée par l'AS PRADES et le FC VINCA. Club support AS PRADES.

Nom de l'entente : ENTENTE CONFLENTAISE.

- Avis favorable du Bureau, transmis à la LFO pour suite à donner.

ENTENTES SENIORS & JEUNES

▪ Vu dans FOOT2000 la demande de renouvellement de l'entente en catégories U7, U9, U11, U13, U19 et Séniors formulée par le FC FOURQUES et le FC TROUILLAS. Club support FC FOURQUES.

Nom de l'entente : ENT. FOURQUES TROUILLAS.

- Avis favorable du Bureau, transmis à la LFO pour suite à donner.

CHANGEMENT DE NOM

▪ Vu dans FOOT2000 la demande de changement de nom formulée par l'AS BAGES.

Nouveau nom : BAGES VILLENEUVE DE LA RAHO FC.

- Avis favorable du Bureau, transmis à la LFO pour suite à donner.

▪ Vu dans FOOT2000 la demande de changement de nom formulée par NEFIACH SPORT.

Nouveau nom : FC ILLE NEFIACH.

- Avis favorable du Bureau, transmis à la LFO pour suite à donner.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FUSION

- Vu dans FOOT2000 la demande de fusion-absorption FC CLAIRA ST LAURENT (club absorbant FC LAURENTIN – club absorbé FC CLAIRA).
 - Avis favorable du Bureau, transmis à la LFO pour suite à donner.



- Mathieu FERNANDEZ, apprenti du District de Football des P-O, a satisfait l'examen du Brevet Moniteur Football (BMF). Félicitations à lui.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 28/06/2023

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Claude POURCEL, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO

Excusée : Marie-France MARTIN

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation :

Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI



LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Commission du Statut de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL REUNION DU 16/06/2023

Président : Jean-Luc GARCIA

Présents : Hassan ACHLOUJ, Abderrazak SOUSSI, Bruno CHATANAY.

Absents Excusés : Raymond VASQUEZ, Jean-Claude DELATRE

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de football des P.O., dans les conditions de forme et de délai prévues par les Art. 188, 189 et 190 des R.G. de la F.F.F.

1 - SITUATION DES CLUBS DES P.O. AU 16/06/2023

Pour les équipes évoluant en National et Régional, décision sera prise par la LIGUE D'OCCITANIE pour dresser l'état des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) :

DEPARTEMENTAL 1 :

OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

RC PERPIGNAN SUD - 564036 :

2545091059 BOUZIANI Mohamed

12 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 - LIC Joueur

9604200570 DAHROUR Hicham

5 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

9603251989 DJBIR Younes

5 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 – LIC joueur

2545744020 KHALEF Sid Ahmed

5 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

2547889826 SOLTANI Ouari

14 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 07/22 – LIC Joueur

SALANCA FC - 581333 :

1425665501 AICHA Bouaddallah

30 rencontres arbitrées NFC

2548620711 ALCARAZ Julien

ne peut pas couvrir le club 22/23
NFC

FC SAINT CYPRIEN – 580858

1420595738 CANAL Romain

26 rencontres arbitrées NFC

2547701242 GAUTERON Eliott

5 rencontres arbitrées

1799621273 PARES Thierry

⇒ Stagiaire FIA 11/21

27 rencontre arbitrées NFC

F.C. SOLERIEN – 523708 :

960373975 AMIAR Kamel

38 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/21

9604170024 BENNOUR Amirouche

12 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

2546508489 HURTADO Vladimir

4 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 - LIC Joueur

2548054052 KADDAMI Mounir

14 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 – LIC Joueur

1420394025 QUILES Miguel

25 rencontres arbitrées FC

2548040531 RICHARD Sohan

9 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 – LIC Joueur

F.C. LAURENTIN – 531488 :

2546703760 FROGER Maxens
Joueur

32 rencontres arbitrées FC – LIC

1495315340 VARIN Baptiste

0 rencontre FC

1438922315 MAACHI Mourad

0 rencontre – Cert Méd. Fourni à la
Ligue



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

F.C. THUIRINOIS – 530112 :

2546832031 BRUNO Sacha

31 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 09/22

2320418098 CAZORLA Bruno

39 rencontres arbitrées NFC

9603298973 CAZORLA Celya

13 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 06/21

2545484309 CAZORLA Florian

19 rencontres arbitrées FC

2546615358 CRESCI Dorian

23 rencontres arbitrées NFC

9603911150 MILOUDI Siham

23 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 08/22

F.C. VILLELONGUE – 552712 :

2545097857 MAHROUG Yanis

12 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 09/22

2546823856 VIERS Morgane
joueuse

9 rencontres arbitrées FC – LIC

2544285517 OSTERMANN Jérémy

1 rencontre Ligue du Grand Est

F.C. VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER – 551010

1455320794 KERCHOUCHE Hamed

0 rencontre NFC

1495313126 MENDEZ Thomas

30 rencontres arbitrées FC

FC ALBERE ARGELES 2 – 552756 :

Voir équipe première

PERPIGNAN OC 2 - 553264 :

Voir équipe première

AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 – 561156 :

Voir équipe première

SC PERPIGNAN NORD 2 – 553097 :

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 2 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

FC BECE VALLEE DE L'AGLY – 525220

2329969618 ANDRE CARDOSO Mario

21 rencontres arbitrées NFC

2545073883 BATALLA LLASAT Ignaki

9 rencontres arbitrées FC

1405331150 NADIR Abdennabi

50 rencontres arbitrées NFC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ENTENTE CABESTANY OC 531415 / USEPMM 530100

CABESTANY OC - 531415 :

2546391660 BARRIER Mathieu	30 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 11/22
9602757793 GASQUET LEVALLOIS Alexandre	14 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 11/22 – LIC Joueur
2544046702 KARA Emré	23 rencontres arbitrées NFC
2546804770 SOTO Lucas	24 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 11/21 – LIC Joueur Licence hors délai 09/09/22

F.C. CERET – 530387 :

9602559752 ES SATE BADR Eddine	38 rencontres arbitrées FC
--------------------------------	----------------------------

F.C. CERDAGNE FONT-ROMEUE CAPCIR – 525767 :

1799621872 CLEMENTE Cédric Joueur	37 rencontres arbitrées NFC – LIC
2544962761 PONCET Alexis	26 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 03/22

US BOMPAS – 526383 :

1420149602 BAYEKOLA MILANDOU Christian	36 rencontres arbitrées NFC
2543570719 DEPOUX Ludovic	33 rencontres arbitrées NFC
2547040332 HAMAIZI Llyes	6 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 07/22 - LIC joueur
2020304499 MANCEAU Sébastien	8 rencontres arbitrées ⇒ Stagiaire FIA 03/22 – LIC Joueur

F.C. LE BOULOU SJPC – 554333 :

2543243039 BUSSIERE Thomas Joueur	13 rencontres arbitrées NFC - LIC
1976812821 DEMANNE Bertrand	25 rencontres arbitrées NFC ne peut couvrir le club
9602529338 MURA Kelly	⇒ Stagiaire FIA 03/23



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SAELLES OC – 528678

2546836566 BELACEL Adam

10 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 08/22 – LIC Joueur

9602376294 DAVID Clément

5 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 08/22

1438905018 VILA Philippe

32 rencontres arbitrées FC

FC THUIR 2 – 530112 :

Voir équipe première

SO RIVESALTES 2 – 509657 :

Voir équipe première

FC SOLERIEN 2 – 523708 :

Voir équipe première

FC VINCA LES AMIS DE CEDIRC BRUNIER 2 – 551010 : Voir équipe première

AVENIR FOOTBALL CATALAN 3 – 561156 : Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 3 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

FC BANYULS DELS ASPRES – 539217

1465314693 HAIMICHE Zouheir

31 rencontres arbitrées FC – LIC
Joueur

2547002859 SANDLER Florian

27 rencontres arbitrées FC

1956819282 VIGNERON Maurice

1 rencontre arbitrée

⇒ Stagiaire FIA 03/22 – LIC Joueur

AS BAGES – 530449 :

9602573672 KONATE Adama

37 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/22 – LIC Joueur

1465318101 TAL HOUARN Cyril

42 rencontres arbitrées NFC

F.C. BARCARES –MEDITERRANEE – 581666 :

1931239851 BAR Alexis

41 rencontres arbitrées NFC

2548496720 DEL DO Kyliann

5 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22 – LIC Joueur

2548055234 KESSAD Rayhan

43 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

1424811092 MAACHI Farid

30 rencontres arbitrées NFC

2548261493 MORTADI Omar

17 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ASC ST NAZAIRE – 536086 :

9602410139 AUGUET Mathias

8 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

RF CANOHES TOULOUGES – 527791 :

2458315880 HALNA Nils

23 rencontres arbitrées NFC

2318046429 KROL Mathieu

31 rencontres arbitrées

⇒ Couvre Perpignan Nord jusqu'au
30/06/23

2547274863 LUCAS Adrien

31 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 08/22

2546880758 MOUKRATI Marouane

34 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 08/22 – LIC Joueur

2545530108 ALBANELL HIEGEL Cyril

45 rencontres arbitrées

⇒ Couvre BECE 22/23 et 23/24

⇒ + 2 saisons indépendant

2546986586 SERRA PUIG Gabriel

32 rencontres arbitrées

⇒ Couvre BECE 22/23 et 23/24

⇒ + 2 saisons indépendant

OL DU HAUT VALLESPER – 549339 :

AUCUN ARBITRE

AS JEUNES DU BAS VERNET - 560894 :

AUCUN ARBITRE

PERPIGNAN O.C. 3 - 553264 :

Voir équipe première

RC PERPIGNAN SUD 2 – 564036 :

Voir équipe première

SC PERPIGNAN NORD 3 – 553097 :

Voir équipe première

FC LAURENTIN 2 - 531488 :

Voir équipe première

FC VILLELONGUE – 552712 :

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 4 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

F.C. FOURQUES TROUILLAS ENTENTE – 541329 ;

9604058758 GRUTTADAURIA Marcello

11 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

F.C. LA TOUR BAS ELNE – 581934 :

2546632668 HADDAD Jibril

23 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/21 – LIC
Joueur

Licence hors délai 16/09/22

2546025585 PARAYRE Romain

38 rencontres arbitrées FC

2547503870 ROYER Greg

23 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/22 – LIC
joueur

⇒ Couvre FC POLLESTRES
22/23 et 23/24

⇒ + 2 saisons Indépendant

AS PERPIGNAN MEDITERRANEE – 553532 :

2547349579 AZRIKEN TALBI FANNAN Adam

23 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/22

Licence hors délai
05/10/22

1410902895 DAOUDI Abdelhalim

75 rencontres arbitrées NFC

2547346299 GHARBAOUI Walid

7 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/22 – LIC
Joueur

Licence hors délai
04/01/2023

F.C. POLLESTRES – 538526 :

1475311668 BERTHAUME Rémi

38 rencontres arbitrées FC

1404324958 DAUSE Vincent

32 rencontres arbitrées FC

1411079537 GENIEVRE Thierry

37 rencontres arbitrées NFC

AS PRADES – 529240 :

2547711710 OUABOU Abdelhamid

17 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

2548003597 JOLY Jimmy

20 rencontres arbitrées FC

Départ Ligue PARIS ILLE DE
FRANCE 30/11/22



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ASPTT PAYS CATALAN – 557250 :

AUCUN ARBITRE

FC PORT VENDRES – 552886 :

AUCUN ARBITRE

F.C PIA – 582126 :

AUCUN ARBITRE

FC BANYULS – 549599

9604175621 AJNAN AOUASSAR Bilal

0 rencontre arbitrée

⇒ Stagiaire FIA 11/22

Licence non enregistrée
par la Ligue

RF CANOHES TOULOUGES 2 et 3 – 527791 :

Voir équipe première

F.C. THUIR 3 – 530112 :

Voir équipe première

F.C. SOLERIEN – 523708 :

Voir équipe première

BECE VALLEE DE L'AGLY – 525220 :

Voir équipe première

FC BARCAREES MEDITERRANEE – 581666 :

Voir équipe première

FC LE BOUOU SJPC 2 -554333 :

Voir équipe première

US BOMPAS 2 – 526383 :

Voir équipe première

SALEILLES OC 2 – 528678 :

Voir équipe première

FC CERET 2 – 530387 :

Voir équipe première

F.C. BAHU PEZILLA 2 – 552765 :

Voir équipe première

CLUBS DE JEUNES / FEMININS / FUTSAL NIVEAU DEPARTEMENTAL :

OBLIGATION D'1 ARBITRE

L'article 41 du Statut de l'Arbitrage stipule que pour toutes les autres divisions (autres que les séniors libres), les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines : liberté est laissée aux assemblées générales de Ligue pour l'ensemble des districts qui la composent de fixer les obligations La LFO a décidé qu'un arbitre par club pour ces compétitions est requis (l'équipe libre ou séniors compte pour équipe 1^{ère}).



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Ce qui veut dire que les clubs de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines devront compter dans leur effectif au moins 1 arbitre à partir de 2021/2022.

Dérogation accordée par le Comité Directeur BO N° 33 pour les clubs de jeunes Foot Animation aux U13

PERPIGNAN AC – 547018 :

2548011579 WANG DAI Johnny

24 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 11/22

2547617689 ANGHAR Rida

2 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/23

⇒ Ne peux couvrir le club
cette saison

9603214305 GANDILHON Juan Carlos

3 rencontres arbitrées

⇒ Stagiaire FIA 03/23 – LIC
Joueur

⇒ Ne peux couvrir le club
cette saison

FC DE LA TET – 536976 :

Inactif depuis 01/07/2022

AS PEYRESTORTENCQUE – 537962 :

Manque 1 arbitre

⇒ Dérogation

LES CHAMPIONS SAINT JACQUES – 560631 :

Manque 1 arbitre

⇒ Dérogation

NEFIACH RC – 582049 :

Manque 1 arbitre

⇒ Dérogation

F.C. VILLENEUVE DE LA RIVIERE – 547306 :

Manque 1 arbitre

⇒ Dérogation

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN – 781262 :

voir équipe Régional

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

2 – LICENCES ENREGISTREES HORS DELAI

2546804770 SOTO Lucas	CABESTANY OC 530415 ➤ Licence enregistrée le 09/09/2022 (Art.26.3)
2546632668 HADDAD Jibril	FC LA LATOUR BAS ELNE – 581934 ➤ Licence enregistrée le 16/09/2022 (Art.26.3)
2547349579 AZRIKEN TALBI FANNAN Adam	ASPM – 553532 ➤ Licence enregistrée le 05/10/2022 (Art.26.3)
2547346299 GHARBAOUI Walid	ASPM – 553532 ➤ Licence enregistrée le 04/01/2023 (Art.26.3)

3 –NOMBRE DE MATCHES INSUFFISANT(Art. 34)

<u>RC PERPIGNAN SUD – 564036</u> rencontres arbitrées	9603251989 DJBIR Younes	5
<u>FC SAINT CYPRIEN – 580858</u> rencontres arbitrées	2547701242 GAUTERON Eliott	5
<u>F.C. SOLERIEN – 523708 :</u> rencontres arbitrées	2546508489 HURTADO Vladimir	4
<u>F.C. LAURENTIN – 531488 :</u> rencontre arbitrée	1495315340 VARIN Baptiste	0
<u>F.C. VILLELONGUE – 552712 :</u> rencontres arbitrées	2546823856 VIERS Morgane	9
	2544285517 OSTERMANN Jérémy	1
	rencontre arbitrée Ligue du Grand Est	
<u>F.C. VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER – 551010</u>		
	1455320794 KERCHOUCHE Hamed	0
	rencontre arbitrée	



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FC BECE VALLEE DE L'AGLY – 525220

2545073883 BATALLA LLASAT Ignaki 9
rencontres arbitrées

US BOMPAS – 526383 :

2547040332 HAMAIZI Llyes 6
rencontres arbitrées

F.C. LE BOULOU SJPC – 554333 :

2543243039 BUSSIERE Thomas 13
rencontres arbitrées

FC BANYULS DELS ASPRES – 539217

1956819282 VIGNERON Maurice 1
rencontre arbitrée

ASC ST NAZAIRE – 536086 :

9602410139 AUGUET Mathias 8 rencontres
arbitrées

4 - CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION (Art.47)

N° de CLUB	NOM DU CLUB	Arbitres	Année infraction	Manquant arbitres	Nombre de mutés
581333	FC SALANCA	1	2	1	- 4
552712	F.C VILLELONGUE	2	1	1	- 2
551010	FC VINCA AMIS DE C. BRUNIER	2	1	1	- 2
536086	ASC ST NAZAIRE	1	2	1	- 4
549339	OL DU HAUT VALLESPYR	0	1	1	- 2
560894	AS JEUNES DU BAS VERNET	0	1	1	- 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

5 - CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT DE MUTES (Art.45)

N° DE CLUB	NOM DU CLUB	Nombre de muté(s) autorisé(s)
523708	F.C. LE SOLER	1
530112	FC THUIR	2
531415	CABESTANY OC	1
538526	F.C. POLLESTRES	1

Les CLUBS doivent demander et informer par écrit la commission de l'équipe choisie pour le muté supplémentaire avant le début des championnats

6 - CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT DE MUTES AU TITRE D'UNE EQUIPE DE FEMININES POUR 2023/2024

Article 10 ANNUAIRE DU DISTRICT MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe **FEMININE de U15 à SENIOR** dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de **DISTRICT** de son choix, **définie avant le début des compétitions. ***LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.**

1 MUTE SUPPLEMENTAIRE EN COMPETITIONS DE DISTRICT UNIQUEMENT

- CABESTANY OC
- FC THUIR
- FC LE BOULOU SJPC
- SO RIVESALTES
- FC POLLESTRES
- ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
- AS PRADES
- FC CERDAGNE
- HAUT VALLESPIR
- AVENIR FOOTBALL CATALAN
- FC ST CYPRIEN
- RF CANOHES TOULOUGES
- CANET RFC
- FC LATOUR BAS ELNE
- PERPIGNAN ESPOIR FEMININ

Les CLUBS doivent demander et informer par écrit la commission de l'équipe choisie pour le muté supplémentaire avant le début des championnats

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

7 - CONDITION DE COUVERTURE ART.34 STATUT DE L'ARBITRAGE

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DE LA LFO DU 29/05/2023

STATUT ARBITRAGE –VALIDATION DU NOMBRE DE MATCHES :

En application de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage, le Comité de Direction confirme, à l'unanimité le nombre de **20 rencontres** qu'un Arbitre doit diriger par saison pour lui permettre de représenter son Club et de **10 rencontres** pour un arbitre stagiaire.

Pour la commission
Le Président Jean-Luc GARCIA

